

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 octobre 2022

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 11
Date de la Convocation : 29/09/2022
Date d'affichage : 29/09/2022

L'an deux mil vingt-deux et le 4 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - GAUTHIER Laurent- CHABANIS
Alexandra - Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice
TETARD- Joël MALIGNIER - Nathalie MARECHAL

Excusés : Christophe GRANGER- Céline POIRRIER - Daniel PEYROL- Véronique AUGIZEAU- Jean
GRANGER - David MAGNET- DUCHAMP Laure

Marylin MOUTET a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2022-065 : Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du restaurant scolaire

Vu les articles L2123 et L2142-1 et suivants de l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique, les articles R2123-1 et suivants et R2142 et suivants, le livre IV relatif aux marchés de maîtrise d'œuvre du décret 2018-1074 du 3 décembre 2018, portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique.

Vu les règles internes de la Commande Publique arrêtées pour la Commune d'Allan par délibération n°2020-085 en date du 17 novembre 2020,

Vu le rapport d'analyse des offres présenté en Commission MAPA le 29 septembre 2022,

Monsieur le Maire rappelle le contexte de l'opération de construction d'un nouveau restaurant scolaire au sud de la place de l'école rendu nécessaire par l'accroissement de population dans la commune et l'évolution des effectifs d'enfants prenant leur repas dans l'actuel restaurant. La commune a été accompagnée par le CAUE de la Drôme pour la conception du programme et l'analyse technique des candidatures et des offres.

Le projet de construction a fait l'objet d'une consultation des entreprises par l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence en date du 21 juillet 2022 pour une remise de plis au 05 septembre 2022 à 16h. 15 candidats ont déposé leur proposition sur la plateforme dématérialisée. A l'issue de l'analyse des propositions selon les critères définis dans le règlement de la consultation, ce dernier prévoyait une phase de sélection des 5 premières équipes invitées pour un entretien avec les élus l'après-midi du 21 septembre puis autorisées à formuler une offre négociée, avec une date limite de remise des offres fixée au 26 septembre 2022 à 16H00.

L'analyse technique et financière des offres définitives et le classement des candidats a été présenté en commission MAPA le 29 septembre 2022. Les membres de la Commission ont décidé de proposer à la présente Assemblée Délibérante de retenir l'offre du groupement d'entreprises AGC CONCEPT (architecte mandataire), RACINES (BE paysagiste), BUREAU MATHIEU (BE structure), FRANCK REY (BE thermique et fluides) et ORFEA (BE acoustique), ainsi que le sous-traitant SOFRAM (BE cuisine) pour un montant de mission provisoire (mission de base + EXE et les 6 missions complémentaires) de 112 700 € HT soit 135 240 € TTC correspondant à un taux de rémunération de 9%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à L'UNANIMITE

- D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du restaurant scolaire au groupement formé par les entreprises : AGC CONCEPT (architecte et mandataire), RACINES (BE paysagiste), BUREAU MATHIEU (BE structure), FRANCK REY (BE thermique et fluides), et ORFEA (BE acoustique), ainsi que le sous-traitant SOFRAM (BE cuisine) pour un montant total (mission de base + EXE et les 6 missions complémentaires) de 112 700 € HT soit 135 240 € TTC, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.
- D'accepter les termes et d'autoriser Monsieur de Maire à signer le marché de Maitrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant scolaire, avec le mandataire AGC CONCEPT dûment habilité par l'ensemble des cotraitants ainsi que tous les documents relatifs à l'exécution de ce marché.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Yves Courbis", is written over a horizontal line.

Yves COURBIS,

Maire